

Objectifs Opérationnels

- ✓ Être capable d'assurer, en l'absence de dispositif automatique d'annonce des trains

Prérequis

Personnes devant répondre aux conditions d'aptitudes physique et professionnelles énoncés à l'article 16 de l'arrêté du 07/05/2015.

Personnes devant justifier d'un niveau de français correspondant au niveau B1 européen.

Avoir suivi le module « SECUFER »

Avoir pratiqué la TES M pendant la période de 3 ans.

Public

Participants : 6 mini / 12 maxi

Durée

10h30 soit 1,5 jours

38 % de mise en pratique

Lieu

Centre de formation SFERIS (Autun)

Salle extérieure

Méthodes d'apprentissage

Exposé, questions/réponses et mises en situation.

Evaluations

Théorique et Pratique

Attestation / Habilitation

Maintien de l'habilitation à la Tâche Essentielle de Sécurité M "Annonceur sentinelle / Agent Sécurité du Personnel"

Cette formation ne peut à elle seule mener à une habilitation

Contact :

Pour toute question relative aux conditions d'accès et tarifaire, nous contacter à l'adresse suivante :

sferis.formation@sferis.fr

Contenu de la formation :

Module 1: Annonceur- sentinelle

Devoirs et responsabilités

Préparation de la mission

Réalisation de la mission

Gestion des aléas (contrôle interne KN1, KN2 , externe)

Les acteurs sur le chantier

Les types de contrôles

Se repérer sur chantier

Spécificités annonce LGV

Module 2 : ASP - Agent de Sécurité du Personnel

Devoirs et responsabilités

Les missions et responsabilités de l'ASP et du RPAC

Les règles générales

Connaitre les mission d'ASP avant le travail, pendant le travail et à la fin du travail.

Dispositifs complémentaire à l'annonce